

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT SENIEUR**

VENDREDI 7 AVRIL 2017

Début de la séance : 20h50

L'an deux mille dix-sept, le sept Avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint Avit Sénieur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint Avit Sénieur, sous la Présidence de Monsieur Alain DELAYRE, Maire.

Présents : Messieurs MAGNE, MALET, BOUSQUET, VIERO, Mesdames DESCOTTE ET CLAIN

Absent : Mr ANSART (donne pouvoir à Mme CLAIN)

Madame CLAIN Karine est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération pour la rectification de l'inventaire AEP

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 03/03/2017. Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote du compte administratif de la Commune 2016

M le Maire donne lecture et explication pour chaque compte du compte administratif de la commune :

	Dépenses	Recettes	Résultats	
Fonctionnement	278 385,27	367 765,85	89 380,58	Excédent
Excédent fonctionnement 2015	0,00	207 788,89	207 788,89	Excédent
Excédent global fonctionnement 2016			297 169,47	
Investissement	61 773,81	119 349,39	57 575,58	Excédent
Déficit investissement 2015	-22 888,42	0,00	-22 888,42	Déficit
Déficit global investissement 2016			34 687,16	Excédent
Restes à réaliser 2016 section Investissement	-110 300,00	33 000,00	-77 300,00	Déficit
DEFICIT GLOBAL INVESTISSEMENT			-42 612,84	

Besoin de financement en investissement [57575,58 (excédent 2016) - 22888,42 (déficit reporté de 2015=34687,16(excédent total de 2016)) - les restes à réaliser (77300,00) soit	42 612,84
EXCEDENT GLOBAL 2016 à reporter au budget primitif 2017 (=297169,47-42612,84)	254 556,63

Mr le Maire sort de la pièce et Mr VIERO fait procéder au vote.

Le conseil vote le compte administratif commune 2016 à l'unanimité.

Vote du compte de gestion de la Commune 2016 établi par le Trésor Public

Mr le Maire explique que le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie de Lalinde est le reflet exact du compte administratif 2016 de la commune.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2016 de la commune à l'unanimité.

Vote du compte administratif du service AEP 2016

M le Maire donne lecture et explications pour chaque compte du compte administratif du service d'eau potable

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	67 235,90	83 794,87	16 558,97	Excédent
Excédent fonctionnement 2015	0,00	56 057,99	56 057,99	Excédent
Excédent global fonctionnement 2016			72 616,96	

Investissement	71 986,57	72 295,30	308,73	Excédent
Excédent investissement 2015	0,00	51 049,86	51 049,86	Excédent
Excédent d'investissement 2016			51 358,59	
Restes à réaliser 2016 section Investissement	0,00		0,00	

Besoin de financement en investissement	0,00
Report de l'excédent global d'investissement en recettes d'investissement	51 358,59
EXCEDENT GLOBAL 2016 à reporter au budget primitif 2017 en fonctionnement	72 616,96

Mr le Maire sort de la pièce et Mr VIERO fait procéder au vote du compte administratif 2016 du service d'eau potable.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2016 du service d'eau potable à l'unanimité.

Vote du compte de gestion service AEP 2016 établi par le Trésor Public

M le Maire explique que le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie de Lalinde est le reflet exact du compte administratif 2016 de l'AEP.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2016 de l'AEP à l'unanimité.

Vote du compte administratif Spanc 2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les compétences de l'assainissement non collectif ont été transmises à la CCBDP au 1er Janvier 2017. Cependant, la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de 2016 sera perçue par la Commune de Saint Avit Sénieur.

De même les résultats de l'exercice de 2016 du SPANC font apparaître un déficit de fonctionnement de 4,09 €. Ce déficit sera affecté aux résultats de la Commune 2016 et inscrits au budget primitif de la Commune 2017 au compte 002 en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2016 du SPANC à l'unanimité.

Vote du compte de gestion Spanc 2016 établi par le Trésor Public

M le Maire explique que le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie de Lalinde est le reflet exact du compte administratif 2016 du SPANC.

Le Conseil vote le compte de gestion 2016 du SPANC à l'unanimité.

Vote Affectation du résultat de la Commune

M le Maire donne lecture et explications de l'affectation de résultats de la commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 89 380.58

B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 207 788.89
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement 34 687.16
(Précédé de + ou -)

D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) -77 300.00
(Précédé du signe + ou -)

Besoin de financement ou Excédent de financement (1)

Besoin de financement F. = D. + E. 42 612.84

AFFECTATION = C. = G. + H. 297 169.47

1) Affectation en réserves R1068 en investissement 42 612.84
G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) 254 556.63

Le Conseil vote l'affectation des résultats pour la commune à l'unanimité.

Vote Affectation du résultat de l'AEP

a. Résultat de l'exercice 16 558.97
Précédé du signe (excédent) ou - (déficit)

c. Résultats antérieurs reportés 56 057.99
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) 72 616.96
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement 51 358.59
(Précédé du signe + ou -)

D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)

f. Solde des restes à réaliser d'investissement (Précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	72 616.96
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	72 616.96
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0.00

Le Conseil vote l'affectation des résultats pour la commune à l'unanimité.

Vote Affectation du résultat du SPANC

a. Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 672.17
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit)R 002 du compte administratif (si excédent)	668.08
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	- 4.09

Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé d'investissement (Précédé du signe + ou -)	0.00
--	------

D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (Précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00

AFFECTATION (2) = d.	0.00
-----------------------------	------

2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
--	------

3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0.00
---	------

DEFICIT REPORTE D 002 (3)	- 4.09
----------------------------------	--------

Le Conseil vote l'affectation des résultats pour la commune à l'unanimité.

Vote Budget primitif Commune 2017

M le Maire donne lecture et explications pour chaque compte.

Le budget s'élève à 577 401.11 € en fonctionnement et 238 783.24 € en investissement.

Le conseil vote à l'unanimité.

Vote Budget primitif AEP 2017

M le Maire donne lecture et explications pour chaque compte.

Le budget s'élève à 155 935.97 € en fonctionnement et 82 942.69 € en investissement.

Le conseil vote à l'unanimité

Vote du taux des 4 taxes directes Locales 2017

Les taux d'imposition communaux restent inchangés pour 2017. Le produit attendu est de 157 093.00 €.

Le conseil vote à l'unanimité

RPQS AEP

Lecture du rapport pluriannuel de qualité du service AEP par Mr VIERO qui explique que les résultats sont bien meilleurs en 2016 que les années précédentes avec un rendement de 80 % contre 61 % en 2016.

Le conseil vote : pour à l'unanimité

Adhésion SMDE24 commune de Rouffignac et Le buisson

Intégration des 2 communes citées au-dessus.

Le conseil vote à l'unanimité.

Convention SPA

Mr Le maire nous propose de ré adhérer à la convention SPA, dont le montant annuel s'élève à 302.25 euros.

Le conseil vote à l'unanimité

Amortissement AEP sur 5 ans des canalisations d'un montant de moins de 2 500.00 euros

Sur conseil de la trésorière Mme DESTANDAU, cette dernière nous demande d'effectuer cette modification.

Le conseil vote à l'unanimité

Annulation délibération régisseur et suppléant « Halte jacquaire », et nomination d'un nouveau régisseur et suppléant

Mr Rémy DANOY est nommé en tant que Régisseur et Mme PECHAUD Martine en tant que suppléante

Le conseil vote à l'unanimité

Devis :

Devis Cales pour la palissade de la table de Leo :

Devis de 2040.00 euros TTC pour 8ML

Le conseil vote à l'unanimité pour.

Devis Chauffage de la salle des Fetes :

3 devis reçus :

Charly Monpontet pour 20 936.28 euros TTC

APB pour 16208.16 TTC sans l'installation électricité

BARBET pour 24765.20 euros TTC sans électricité

- Le conseil vote à l'unanimité pour le devis de Charly Monpontet

Devis Feyfant pour le goutte à goutte :

Va être revu par Mr Magne avec Mr FEYFANT pour plus d'informations

Quelques remarques :

Choix du graphisme de la Coquille de Saint Jacques de Compostelle pour le tampon du carnet du Pèlerin.

Organisation des permanences pour les élections Présidentielles.

Dimanche 23 avril 2017 :

8h à 11h45 : Eric Viero et Anthony Magne
8h à 12h45 : Anouk Descotte
11h45 à 15h30 : Karine Clain et Philippe Bousquet
11h45 à 17h30 : Philippe Malet
15h30 à 19h Pascal Ansart et Alain Delayre
17h30 à 19h : Philippe Malet

Dimanche 7 Mai 2017 :

8h à 11h45 Eric Viero et Philippe Bousquet
8h à 12h45 Karine Clain
12h45 à 19h Alain Delayre
11h45 à 17h : Anouk Descotte
11h45 à 15h30 : Anthony Magne
17h à 19h : Philippe Bousquet
15h30 à 19h : Philippe Malet

Fin de la séance à 23h30